

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU PETR TOLOSAN

## Séance du 22 décembre 2015

L'an deux mille quinze, le 22 décembre 2015, les membres de l'assemblée délibérante du PETR Tolosan régulièrement convoqué se sont réunis à 18 h 30 à la salle des mariages de la mairie de Saint-Sauveur.

Votants :

**4C** : Roland CLEMENCON, Didier LAFFONT, Alain CLUZET, Denis DULONG, Joël MELAC

**CCCB** : Sabine GEIL-GOMEZ, Patrick CATALA, Veronique CHENE, Thierry SAVIGNY, Daniel ANTIPOT, Joël CAMART, Patrice SEMPERBONI, Frédéric MARTIN,

**C3G** : Daniel CALAS, Edmond VINTILLAS, Jean-Claude MIQUEL, Nicolas ANJARD, Didier CUJIVES, André FONTES, Veronique MILLET, Brigitte GALY,

**CCF** : Philippe PETIT, Guy NAVLET, Hugo CAVAGNAC, Colette SOLOMIAC, Jeanine GIBERT, Fabrice MARELO, Denis BRUN, Jean-Paul VASSAL, Jacques OF

**CCSG** : Jean BOISSIERES, Jean-Claude ESPIE, Nicolas ALARCON, Philippe PETRO, Christian OUSTRI, Françoise CHAPUIS-BOISSE, Jean-Luc LACOME, Jean-Louis FLORES, Marie-Laure BAVIERE, Joséphine LABAYEN-REMAZEILLES

**CCVA** : Jean-Marc DUMOULIN, Éric OGET, Roger VIALAS, Hanan BELGIONO, Nathalie GILARD, Robert SABATIER, Jean-Michel JILIBERT,

Absents ayant donné procuration : Philippe SEILLES, Michel ANGUILLE, Daniel DUPUY, Gérard JANER, Gilles MARTIN, Chantal AYGAT, Herveline JACOB, Didier ROUX, Vincent LAVIGNOLLES, Wilfrid SABIRON

Secrétaire : Éric OGET

**Domaine : Finances**

**Délibération n°: 15/10**

**Objet : Débat d'Orientation Budgétaire**

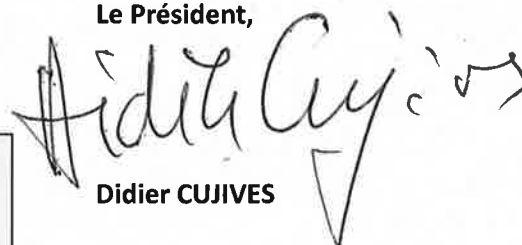
**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2312-1,

**CONSIDERANT** que ce débat permet à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront inscrites dans le cadre du budget primitif,  
Considérant le document ci-annexé remis aux membres du PETR Tolosan afin d'engager le débat,  
**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,**  
**prend acte à l'unanimité de la tenue du débat d'orientation budgétaire.**

Ainsi délibéré les : jour, mois et an désignés, au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme, le 22 décembre 2015

Le Président,



Didier CUJIVES

Certifié exécutoire après transmission à la Préfecture et publication  
Fait et délibéré en séance du 22 décembre 2015  
Au registre sont les signatures

**Par souci d'efficacité et de fonctionnement, le Président propose un GAL composé de 27 membres :**

Pour la société civile, **14 membres titulaires** et 14 membres suppléants

- Le président du conseil de développement territorial
- Les 3 présidents des chambres consulaires
- Le président du Syndicat de l'AOC des Vins de Fronton
- Le président de l'AOC Ail de Cadours
- Un représentant du Comité Départemental du Tourisme
- Deux représentants d'association d'insertion socioéconomique
- Un représentant d'une structure relevant du champ social
- Un représentant de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
- Un représentant d'une association culturelle
- Un représentant des associations Développement Durable et environnement
- Un représentant du secteur associatif de la mobilité ou d'entreprise du transport

Pour le collège des élus, il y aura **13 membres titulaires** et 13 membres suppléants.

Il convient que chaque communauté de communes désigne deux délégués titulaires et deux délégués suppléants pour que cette délibération soit prise lors du prochain Comité Syndical.

Par ailleurs, Il est proposé que :

- ⇒ Le Président du PETR Tolosan soit membre de droit
- ⇒ Chaque Vice-Président soit membre du GAL, s'il le désire,
- ⇒ Il convient donc de désigner le second titulaire ainsi que les deux délégués suppléants.
- ⇒ Le Président du PETR Tolosan soit candidat à la présidence du GAL.

Entendu l'exposé du Président,

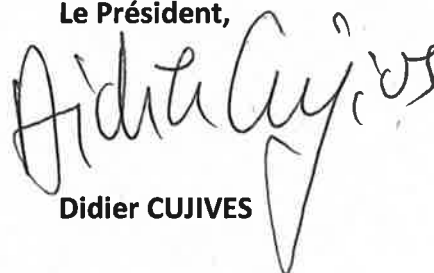
Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide à la majorité (Contre 5 voix - pour 41 voix) que

Le Groupe d'Action Locale du PETR Tolosan sera composé de 27 membres titulaires, dont :  
14 membres titulaires (et 14 membres suppléants) représentant la société civile  
13 membres titulaires (et 13 membres suppléants) représentant le collège des élus

Ainsi délibéré les : jour, mois et an désignés, au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme, le 22 décembre 2015.

**Le Président,**



**Didier CUJIVES**

Certifié exécutoire après transmission à la Préfecture et publication  
Fait et délibéré en séance du 25 novembre 2015  
Au registre sont les signatures